

FNEQ



inter-action

Vol. IV, no 6
26 septembre 1975

ON EN EST TOUJOURS A UN JOUR - 2 JOURS

Ce 6 août 1975, les boss déclaraient:

LA FÉDÉRATION DES CEGEPS FAIT PREUVE DE BONNE VOLONTÉ

La Fédération des Cegeps et le ministère de l'Éducation ont déclaré hier qu'ils déposeront leurs propositions dès aujourd'hui en vue des négociations avec les syndicats d'enseignants affiliés à la CSN.

On abordera d'abord les clauses normatives portant sur les définitions, la juridiction, les prérogatives syndicales et professionnelles, l'embauchage, l'ancienneté et la permanence et sur les procédures de règlements des griefs et d'arbitrage.

C'est au cours des prochains jours que la Fédération abordera les négociations sur les mêmes items avec les enseignants regroupés à la CEQ, de même qu'avec les professionnels non-enseignants et le personnel de soutien appartenant à la CSN, à la CEQ et à la FTQ.

Les représentants des ce-

gèps affirment vouloir tout mettre en œuvre pour que ces négociations soient menées rondement et que les conditions de travail du personnel des collèges publics soient arrêtées dans les plus courts délais. Et cela, afin que les étudiants ne connaissent pas une année scolaire perturbée.

Journal de Montréal

BOF!

Ces 11 et 12 septembre, nous avons eu des séances de négociation. Les résultats ont été loin d'être époustouflants. Voici un petit exemple des discussions qui se tiennent à la table. Vous comprendrez pourquoi on désespère d'en arriver à des ententes à ce rythme.



Syndicat

Patrons

On vous le répète encore, ça n'a aucun sens de négocier au rythme actuel de 3 jours par 2 semaines.

Nous, on veut 3 jours par semaine.

Faites-vous 2 tables de négociation comme il y en a aux hôpitaux?

Nous, on rencontre les 39 demain, on leur décrira la situation.

Ca fait quelques fois qu'on vous demande si un D.G. va venir à la table. On n'en voit pas encore, est-ce une illusion d'optique.

2-1.01

Vous vous trompez, c'est à 2-2.01 qu'on parle de ça.

Pour nous autres, la convention régit tous les professeurs sans distinction de tâche à accomplir. Pour autant qu'un professeur est professeur, il faut qu'il soit couvert.

Référence: 1-1.09. Notre définition est suffisante. Le texte ultérieur apportera des précisions sur la tâche des professeurs. Pourquoi dites-vous "un professeur engagé comme tel"? Serait-ce qu'on peut engager un professeur pour autre chose?

Vous jouez sur les mots. On répète le même exemple en disant que les professionnels ne perdent pas leur statut parce qu'ils peuvent donner un coup de main à un cours. Et vice versa. C'est le travail qui définit le statut. Tout commissaire-enquêteur accepterait cela.

Donc, acceptez notre proposition.

On peut pas.

Là-dessus, on peut pas vous répondre encore. Peut-être qu'en octobre, vous aurez plus de jours.

On n'a pas d'autre temps de disponible.

On peut pas amener les gens de force. On a une réunion des D.G. bientôt, on va essayer d'en avoir un.

Votre proposition dit que le patron ne peut pas s'adresser au professeur sans passer par le Syndicat. Vous aliénez les professeurs.

Non, non - oui, oui.

Ouais. N'empêche que notre principe c'est ça.

Y a pas eu d'abus. On veut identifier les professeurs des professionnels. Dans la nouvelle pédagogie, il est difficile de distinguer entre les professionnels que sont les psychologues, ingénieurs et autres qui peuvent "coacher" ou faire du counseling. Et l'inverse aussi: un professeur qui emploie des méthodes de psychologue serait considéré comme un professionnel.

En effet, la discussion semble stérile. Comme tel ou sans comme tel. C'est du pareil au même.

Non, on verra.



ET AINSI DE SUITE, 6 JOURS PAR MOIS.

LES 11 ET 12 SEPTEMBRE: les petits pas d'un long chemin!

CALENDRIER DES RENCONTRES: 1 JOUR, 2 JOURS, PEUT-ETRE...

Comme ils l'ont fait aux mois d'avril et d'août derniers, les patrons nous ont répété qu'ils veulent négocier (sic!). Ils ont aussi répété que "peut-être, c'est pas certain, vous comprenez, que bientôt, on ne sait pas quand, on aura plus de séances de négociation. Combien plus? On ne sait pas, vous comprenez? En attendant, pour les 25 et 26 septembre, on n'est pas certain de pouvoir venir, on vous confirmera."

TACHE ET SECURITE D'EMPLOI: PATIENCE

Nos patrons nous disent que ça va venir. En attendant, ils se consultent. Il est grand temps!

Au fait, quelle est votre tâche, cette fois-ci? Celle de votre voisin? Ca va bien, tout le monde doit avoir la même tâche. C'est pas pressé de négocier cet aspect! Au 2e semestre, il n'y aura pas d'opposition à ce que les professeurs soient encore régis par la norme 1/15. Peut-être pas!

JURIDICTION: PROFESSEURS ET SOUS-PROFESSEURS

La convention collective doit régir tous les professeurs. Les patrons nous répètent qu'il y a plusieurs sortes de professeurs et que selon le statut du professeur, la convention s'applique en totalité ou en partie. C'est ainsi qu'ils nous proposent que "seuls les professeurs dispensant des cours prévus à l'enseignement collégial bénéficient des dispositions de la présente convention". Ils excluent donc, en particulier, tous les professeurs qui donnent des cours à l'éducation populaire.

RECONNAISSANCE SYNDICALE

Les positions se maintiennent. Le Syndicat explique que s'il est reconnu comme le représentant exclusif des professeurs, il doit l'être partout: Pour ce qui est prévu à la convention collective et pour toutes les conditions de travail. Au nom de son droit à la gérance, la partie patronale essaie de limiter des droits de représentation du syndicat. Vous vous souvenez de 1971? Ca recommence.

LIBERTE POLITIQUE ET NON-DISCRIMINATION

Selon les patrons, notre liberté académique doit être contrôlée! Sauf ce principe d'opposition, les discussions ont été jaseuses. Au moment de parapher les clauses, on verra si les patrons sont d'accord avec l'ensemble.

COTISATIONS SYNDICALES

Grande victoire de principe. La partie syndicale recevra les renseignements qu'elle demande au sujet des retenues pour cotisations syndicales.

Petite désillusion: le Collège continue à se déclarer indemne de toute réclamation en cas d'erreur d'administration.

PARTICIPATION - PATIENCE

Les patrons ne sont pas encore prêts pour nous faire des contre-propositions.

CONGES POUR ACTIVITES SYNDICALES - ENCORE LE DECRET?

Rien de nouveau, sauf que tout le monde comprend mieux la mésentente.

Vous savez qu'on demande une libération équivalente à 1/3 de professeur par 25 professeurs à l'emploi du Collège et le remboursement par le Collège des frais entraînés par la participation du professeur aux affaires syndicales.

Pour la libération de 1/3 de professeur par 25 professeurs, la réponse patronale est catégorique: c'est NON. Pour le remboursement, les patrons font des distinctions: pour les affaires internes (griefs, comités de participation, etc.), ils acceptent de rembourser. Pour les affaires externes (représentation aux instances CSN, conseil central, etc.) ils refusent toute contribution. Aucun changement au texte initial.

CONGES POUR ACTIVITES PROFESSIONNELLES: ON S'ENTEND

Les deux textes sont semblables. Il y a relative entente.

DISPONIBILITE: 6½ heures par jour/5jours-semaine - 10 mois/année
PRESENCE OBLIGATOIRE

C'est un objectif qu'ils poursuivent: amener plus et de meilleurs rapports entre les professeurs et les étudiants. Et pour cet objectif, les patrons vous demandent d'être obligatoirement au Collège qu'il y ait nécessité ou non! Curieux! Il faudra sûrement qu'ils changent leur proposition.

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

A L ' I N T E N T I O N D E L A P R E S S E R E G I O N A L E

Les professeurs des CEGEP demandent une réunion spéciale de leur Conseil d'Administration afin d'exiger des représentants patronaux à la table de négociation qu'ils augmenteront le nombre de rencontres de négociation à leur table sectorielle. Actuellement, les rencontres se font au rythme de 6 jours par mois.

Depuis le 5 août dernier, seulement, 5 des 31 dossiers ont été étudiés. Aucune clause importante n'a encore fait l'objet d'entente. Les dossiers sur la tâche et la sécurité d'emploi n'ont pas encore été déposés par la partie patronale.

A ce rythme, nous nous dirigeons tout droit vers une impasse. Sans compter que les réponses actuelles des patrons ne respectent même pas les droits acquis du décret 1972. C'est depuis le 17 avril dernier que les professeurs attendent des réponses positives de la part des négociateurs patronaux. La mauvaise foi du Gouvernement et de la Fédération des collèges nous conduit irrémédiablement vers la confrontation.

Les Conseils d'Administration des collèges doivent être les premiers à faire pression pour accélérer le rythme des rencontres de négociation. L'expérience du décret 1972 l'exige.

Le Journal de Montréal

Vendredi, 19 septembre 1975

Au Collège Vanier:

LES PROFS DÉBRAYENT ET ONT GAIN DE CAUSE!

Les quelque 500 professeurs du collège Vanier à Saint-Laurent ont débrayé hier afin de protester contre la lenteur des négociations provinciales et aussi pour exiger que la direction leur verse un montant de \$50,000 faisant partie de la masse sa-

lariale et qui aurait dû être remis aux enseignants depuis le 41 juillet. En fin d'après-midi hier, l'administration les informait qu'elle avait le chèque en main et que l'argent leur serait remis.

"C'est la première fois

qu'un collège anglophone décide de débrayer sur la question de la masse salariale, explique M. David Payne, porte-parole des enseignants. C'est une victoire pour nous d'avoir remporté ce point."

La masse salariale repré-

Monique Girard

sente le montant que le gouvernement alloue à un collège pour payer ses professeurs. La loi prévoit que si ce montant n'est pas tout dépensé pendant l'année, il doit être partagé entre les professeurs.

Pour l'année 1974-75, il restait en trop une somme de \$200,000. Les trois-quarts de ce montant ont été versés aux enseignants mais ils devaient patienter pour le reste.

Les professeurs désapprouvent aussi une autre décision de l'administration. En effet, la première semaine de la rentrée scolaire, les professeurs s'attendaient à recevoir un premier chèque de paye, mais la direction avait décidé de les payer une semaine plus tard. Les professeurs souhaitaient avoir été consultés et demandent que cela ne se reproduise plus à la prochaine rentrée scolaire.

Négociations provinciales

Les professeurs sont impatients devant la lenteur des négociations provinciales. M. Darcy Ouimet, représentant de la Fédération nationale des enseignants du Québec et qui participait à la conférence de presse donnée par les enseignants du collège Vanier, a dressé un sombre tableau de l'état actuel des négociations.

Il a rappelé que la partie patronale n'avait pas encore déposé ses contre-propositions dans l'actuelle négociation.

"Cette situation indispose les syndiqués, a-t-il dit. Ils se demandent si le gouvernement ne cherche pas par cette tactique, à les provoquer".

M. Ouimet est d'avis qu'au train où vont les choses, il sera impossible d'en arriver à un accord avant la fin de 1975.

The Montreal Star

Friday, Sept 19/75

Vanier teachers hold study session

Teachers at Vanier College staged a two-hour study session yesterday over a pay dispute with the administration and lagging negotiations for a new contract with the education department.

Many classes were suspended or cut short.

During the study session at the Ste. Croix campus auditorium, the teachers were told the college administration had just received education department approval to pay \$54,000 in bonus money owed since the end of July.

The bonus recognizes that the college hired less than a full complement of teachers last year, increasing the work load on those hired.

The teachers complained their pay schedule was upset and they received their first pay cheques Sept. 11 instead of Sept. 4.

The new contract is being negoti-

ated between the education department and a Confederation of National Trade Unions affiliate representing CEGEP teachers across the province. Union spokesmen charge that the government is dragging its feet.

The teachers adopted a resolution calling for the Vanier board of governors to press the government for thrice-weekly negotiating sessions until the contract dispute is resolved.

Darcy Ouimet, a CNTU representative, said the Vanier College study session was the first such action by rank-and-file members to protest delays at the bargaining table.

The teachers want an average 37-per-cent pay increase, including 24 per cent to restore buying power to 1971 levels. They now earn an average of about \$12,500 ranging from \$5,000 to \$18,000 a year.

They also want a maximum of 12 hours a week in classroom time. Teachers now work up to 20 hours.

Le Devoir 17/9/75 Débrayage au cégep Vanier

Les professeurs du Cégep Vanier, de Montréal, quitteront le travail demain après-midi, afin de protester contre les délais dans la remise des chèques de paie et contre la lenteur du gouvernement du Québec dans les négociations provinciales.

Après avoir donné une conférence de presse en début d'après-midi demain, les professeurs du Cégep anglophone débraieront jusqu'à 16 h, sur les deux campus du collège, rue Décarie et boulevard Sainte-Croix à Saint-Laurent.

Le communiqué annonçant cette "session d'étude" précise que la direction a retenu 25% de la masse salariale due aux enseignants et a retardé d'une semaine la remise des chèques en modifiant son calendrier de paie.

Les enseignants de ce Cégep veulent du même coup protester contre la lenteur des négociations au niveau provincial où ils sont représentés par la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) de la CSN.

REUNION DES 39: 6 JOURS PAR MOIS = INACCEPTABLE

- . Convoquer une réunion spéciale du C.A.
- . Envoyer une lettre au D.G.
- . Emettre un communiqué de presse.

P O U R

- . Demander au représentant du Collège à la table de négociation d'accélérer le rythme de négociation.
- . Alerter l'opinion publique.

NOTRE PROPOSITION: 3 JOURS - SEMAINE

